

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal ORBILLOT, Maire.

Présents :

Mmes Laetitia RIVAIRAN, Pascale VAISSIERE, Caroline COUGNAUD, Laure GLEIZES, Mélanie DAMIEN ;
MM. Pascal ORBILLOT, Michel ORCAN, Jean-Yves BOYER, Pascal ROLAND

Absents :

M. Denis COUSINIER

Procurations :

(Néant)

Secrétaire de séance :

M. ROLAND Pascal

Quorum :

9 membres présents

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 février 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°5 : Attribution des subventions aux associations exercice 2025

Le Conseil Municipal, après examen du tableau présenté, approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations concernées pour un montant total de 6 237 euros.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6 : Admission en non-valeur – Budget principal

Le Conseil décide d'admettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 816,86 euros.
Les crédits correspondants sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7 : Admission en non-valeur – Budget annexe Eau

Le Conseil décide d'admettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 745,98 euros.
Les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8 : Admission en non-valeur – Budget annexe Assainissement

Le Conseil décide d'admettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 561,94 euros.
Les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe de l'assainissement.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9 : Approbation du compte financier unique du budget principal – Exercice 2024

Monsieur ORCAN Michel 2^{ème} adjoint, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique de la commune de l'exercice 2024.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique de la commune 2024.

Délibération n°10 : Approbation du compte financier unique du budget annexe de l'eau – Exercice 2024

Monsieur ORCAN Michel 2^{ème} adjoint, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique budget annexe eau de l'exercice 2024.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique budget annexe eau de l'exercice 2024.

Délibération n°11 : Approbation du compte financier unique du budget annexe de l'assainissement– Exercice 2024

Monsieur ORCAN Michel 2^{ème} adjoint, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2024.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2024.

Délibération n°12 : Vote de l'affectation du résultat du budget principal– Exercice 2024

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2024, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	34 161.69 €		3 359.89 €	44 741.60 € 20 726.00 €	-24 015.60 €	13 505.98 €
FONCT	252 217.37 €	0.00 €	17 705.87 €			269 923.24 €

Le Conseil Municipal rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation. Le résultat d'investissement demeure en section d'investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section.

Décide :

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	269 923.24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	269 923.24 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°13 : Vote de l'affectation du résultat du budget annexe de l'eau– Exercice 2024

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2024, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	43 320.83 €		-6 947.80 €	0.00 €	0.00 €	36 373.03 €
FONCT	33 123.13 €	0.00 €	18 903.12 €			52 026.25 €

Le Conseil Municipal rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation. Le résultat d'investissement demeure en section d'investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section.

Décide :

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	52 026.25 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 026.25 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°14 : Vote de l'affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement– Exercice 2024

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2024, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	43 220.12 €		-13 472.01 €	10 260.00 € 13 200.00 €	2 940.00 €	32 688.11 €
FONCT	1 160.58 €	0.00 €	638.29 €			1 798.87 €

Le Conseil Municipal rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation. Le résultat d'investissement demeure en section d'investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section.

Décide :

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 798.87 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 798.87 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°15 : Approbation du plan Intracting avec le SDET

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'éclairage public proposé par le SDET, d'un montant total de 88 992,18 euros, avec une participation communale de 47 525,56 euros.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°16 : Vote du projet de zonage d'assainissement

Le Conseil adopte le projet de zonage d'assainissement présenté, autorise Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif pour désignation du commissaire enquêteur, et décide de procéder à l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Projets l'investissement pour le budget 2025
- Poste agent technique

FIN DE LA SEANCE

Prénoms et NOMS	Signatures
ORBILLOT Pascal	
ROLAND Pascal	